

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

LA ROCHE SUR YON

Unité

Brigade de proximité de CHANTONNAY

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
01340	01833	2010	

Le mercredi 25 août 2010 à 08 heures 45 minutes

Nous soussigné Gendarme Daniel PICKRING, Agent de Police Judiciaire en résidence à CHANTONNAY

Sous le contrôle de : Adjudant-Chef yves LE CREURER, Officier de Police Judiciaire en résidence à CHANTONNAY

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à CHANTONNAY 85110, rapportons les opérations suivantes :

**VICTIME**N° pièce 1/2  
N° feuillett

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
<b>DE LESPINAY</b>	<b>Jean Philippe</b>
<i>Sexe</i>	<i>Situation de Famille</i>
M	Divorcé(e)
<i>Date Naissance</i>	<i>Commune Naissance et Code Postal</i>
19/06/1946	PARIS 75017 (France)
<i>Insee</i>	<i>Validité état-civil</i>
75117	Identité confirmée
<i>Adresse</i>	
Chateau de la Mouhée	
<i>Commune et Code postal</i>	<i>Profession</i>
CHANTONNAY 85110 (France)	Au chômage
<i>Insee</i>	<i>Nationalité (si étranger)</i>
85051	Française

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je tiens à porter plainte contre Mme Anne Sophie TOCQUER domiciliée 1, rue Simon Etcheverry 64200 BIARRITZ pour une location qui ne correspond pas à la publicité faite.

J'ai trouvé sur internet un appartement à Biarritz disponible pour la période du 7 au 21 août 2010 pour 3 personnes, moi même, mon fils et son épouse. Il s'agissait d'une recherche de location et en visualisant les photos l'appartement convenait. Il était précisé une dimension de 42 m<sup>2</sup>, grande pièce avec cuisine équipée et mezzanine pouvant y loger à 3, un lit sur la mezzanine et un clic clac dans la pièce. J'ai contacté cette dame, posé des questions sur l'appartement et je lui ai dit que sur les photos on ne voyait pas la grande pièce de 42 m<sup>2</sup>. Elle m'a garantie que la pièce faisait cette dimension avec un toute petite salle de bains, un WC et une petite entrée, il restait une pièce de 39 m<sup>2</sup>.

J'ai reçu un contrat de location dont la surface était en are 3 ares 40 centiares. Je l'ai obligé à modifier son contrat en précisant la surface en mètres carrés.

Quand nous avons pris possession de l'appartement le 7 août en présence de Mme TOCQUER, nous avons tout de suite été choqué par la petite entrée qui était en fait un couloir de 10 mètres de long et 1,50m de large et quand nous sommes arrivés dans la pièce de 40 m<sup>2</sup>, elle faisait en fait 20m<sup>2</sup> à peine. La deuxième chose qui nous a choqué est le trou d'homme en haut de l'escalier de la mezzanine pour y entrer, une ouverture si petite que l'on est obligé de s'allonger pour y entrer et en sortir ce qui est extrêmement dangereux devant y sortir à reculons vu sa hauteur.

Elle m'a dit qu'il n'y a pas d'état des lieux faisant confiance au locataire précédent puis elle est repartie avec le solde de la location.

Je précise que l'adresse de la location est 8, avenue Jaulerry à Biarritz.

Après le départ de la dame j'ai fait un état des lieux et j'ai découvert une quantité d'anomalies, la moitié des ampoules soit absentes ou mortes, l'appartement était sale avec des taches suspectes principalement dans les WC, les oreillers puants, un seul verre pour 3 personnes, vaisselle manquante. Micro ondes manquant, machine à laver en panne, hotte dans la cuisine en panne grille pain cassé, moustiques écrasés au plafond de la mezzanine échelle glissante etc..

J'ai donc téléphoné à Mme TOCQUER en lui disant que l'appartement n'était pas conforme et que je n'étais pas content. Elle m'a répondu que si je n'étais pas content elle me rendait mon chèque et je pouvais repartir. Il était impossible de trouver une autre location en cette période à Biarritz, elle a refusé de faire un effort de prix sur la location, j'aurai accepté sans démarche de ma part une remise qu'elle a totalement refusé en nous traitant d'escrocs.

Nous avons passé notre quinzaine dans de très mauvaises conditions, c'était les premières vacances de mon fils, tout a été gâché à cause des odeurs imprégnant le lit, ma belle fille qui est enceinte a été incommodée par l'odeur de cuisine qui imprégnait le lit se trouvant au dessus de la cuisine dans la mezzanine.

Le chauffe eau était défectueux, trop vieux et fuyait dans l'appartement du dessous la voisine s'en plaignait.

J'avais versé un acompte de 432 €, le solde à l'arrivée et un chèque de caution de 700 € que j'ai récupéré avec difficultés car Mme TOCQUER a fait un état des lieux pour le départ nous imposant de nettoyer l'appartement à fond alors qu'elle nous l'avait laissé sale.

La personne entendue

l'APJ

Ma démarche aujourd'hui est de demander à Mme TOCQUER de me restituer 50 % de la location à titre de dommages et intérêts pour ces 15 jours de vacances gâchées. Je précise que je suis au chômage, en surendettement. Je précise que la location à couté 1440 € dont j'ai participé pour la moitié avec mon fils pour qu'il puisse partir en vacances. -----

Je vous remets une copie du contrat de location et les photographies que j'ai pris le jour de l'entrée en location le 7 août 2010. Également une photo tronquant l'entrée de la mezzanine, celle ci provenant du site web de présentation de la location. -----

-----Information à l'intéressé(e):  
-----Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale.

- -Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

A CHANTONNAY 85110, le 25 août 2010 à 09 heures 20, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Da 4

